

Compétition Tribunal



Tribunal de la concurrence

Référence : *Le commissaire de la concurrence c Le Toronto Real Estate Board*, 2015 Trib conc 20

N° de dossier : CT-2011-003

N° de document du greffe : 428

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, ch. C-34, dans sa version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT certaines règles, politiques et ententes relatives à la prestation de services de courtage immobilier résidentiel du système interagences du Toronto Real Estate Board.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence
(demandeur)

et

Le Toronto Real Estate Board
(défendeur)

et

L'Association canadienne de l'immeuble
(intervenante)



Décision rendue sur le fondement du dossier.

Devant le membre judiciaire : Monsieur le juge en chef Crampton

Date de l'ordonnance : Le 24 novembre 2015

ORDONNANCE CONCERNANT LA PIÈCE A-122

[1] **À LA SUITE** de l'audience de la demande principale qui a eu lieu en septembre et en octobre 2015;

[2] **ET À LA SUITE** de la demande présentée par les avocats du Toronto Real Estate Board, sur consentement, en vue de changer la désignation de confidentialité de la pièce A-122, produite lors de l'audience principale, de document public à document confidentiel;

[3] **ET À LA SUITE** de la correspondance des avocats du Toronto Real Estate Board datée du 16 novembre 2015, qui présente davantage de renseignements sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[4] La demande présentée par le Toronto Real Estate Board est par la présente accueillie et la désignation de confidentialité de la pièce A-122, produite le 24 septembre 2015, est changée pour devenir CA-122.

FAIT à Ottawa, ce 24^e jour de novembre 2015.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le président.

(s) Paul S. Crampton

AVOCATS :

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence :
John F. Rook
Andrew D. Little
Emrys Davis

Pour la défenderesse

Le Toronto Real Estate Board
Donald S. Affleck
David N. Vaillancourt
Fiona Campbell

Pour l'intervenante :

L'Association canadienne de l'immeuble
Sandra Forbes
James Dinning